

# Aide à la création d'entreprise

Les micro-projets de création d'entreprise peuvent bénéficier d'une subvention de la Région d'un montant de 1500 € d'aide à la constitution de fonds propres. Cette aide est exclusivement destinée à des demandeurs ou demandeuses d'emploi n'ayant pas accès à des financements bancaires classiques, sans revenu ou bénéficiaires de minima sociaux, et habitant sur le territoire de Midi-Pyrénées, hors agglomération toulousaine.

Partenaire gestionnaire des fonds : A.D.I.E. (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)

Partenaires pour l'accompagnement et le suivi des porteurs ou porteuses de projet de création d'entreprise : CREER Boutiques de Gestion et Boutique de Gestion ARTE.

## QUEL EST SON OBJECTIF ?

Permettre à des micro-projets viables économiquement mais ne présentant pas les garanties socio-économiques pour être éligibles dans le cadre des opérations de crédit bancaires traditionnelles, de bénéficier d'un apport en fonds propres.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les porteurs ou porteuses de projet de création d'entreprise remplissant une des conditions suivantes :

- bénéficiaires de minima sociaux (par exemple du revenu minimum d'insertion, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation de parent isolé, etc.),
- demandeurs ou demandeuses d'emploi de longue durée (+ de 12 mois),
- personnes sans revenu.

Le créateur ou la créatrice doit être domicilié-e en Midi-Pyrénées (hors agglomération toulousaine, territoire relevant des aides de la Région au titre de la politique de la ville (Entreprise Initiative et Création)

Les personnes bénéficiant du statut d'auto-entrepreneur ne sont pas éligibles.

## CONCRÈTEMENT

Les porteurs ou porteuses de projets de création d'entreprise doivent d'abord prendre contact avec CREER Boutiques de Gestion (ou la Boutique de Gestion ARTE dans le Gers ou les Hautes-Pyrénées) afin de bénéficier d'un premier accompagnement en amont de la création de l'entreprise.

Si le porteur ou la porteuse de projet satisfait aux conditions d'éligibilité (voir "Qui peut en bénéficier ?") au titre de cette aide et si le projet présente des caractéristiques de faisabilité et de viabilité, le porteur ou la porteuse de projet est orienté vers l'ADIE.

L'ADIE procède ensuite à une expertise financière du projet qui permet de préciser le montage financier le plus adapté au projet ainsi que la nature et le montant des aides disponibles (prêts solidaires, prime de la Région, autre ...).

L'ADIE procède ensuite à la mise en place du financement.

Une fois l'entreprise créée, le créateur ou la créatrice d'entreprise peut bénéficier d'un suivi assuré par les Boutiques de gestion CREER ou ARTE.



ECONOMIE  
SOCIALE &  
SOLIDAIRE



RÉGION  
MIDI-PYRÉNÉES

### **QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?**

- ⇒ Accompagnement avant et après la création (par les Boutiques de Gestion CREER ou ARTE suivant le domicile)
- ⇒ Expertise financière du projet de création d'entreprise par l'ADIE
- ⇒ Apport en fonds propres (subvention régionale)

**Montant :** subvention de 1500 € sans condition de durée.

#### **CREER Boutiques de Gestion**

3, chemin du Pigeonnier de la Cépière, Bât C 31100 Toulouse  
Tél : 05 61 61 45 20 - Fax : 05 61 61 45 39 - E-Mail : [bg@creer.fr](mailto:bg@creer.fr)

#### **Boutique de gestion ARTE**

119 bis, avenue de la 1ère Armée 32000 - AUCH  
Tél. 05 62 05 52 55- E-mail : [bgearte@orange.fr](mailto:bgearte@orange.fr)

#### **A.D.I.E.**

3, rue Bayard 31000 Toulouse  
Tél/Fax : 05 61 41 28 72 - E-mail : [midi.py@adie.org](mailto:midi.py@adie.org)



**RÉGION**  
MIDI-PYRÉNÉES